



Ville de Mont-Saint-Hilaire

Règlements | Concours « Sortez du peloton avec style »

Durant le mois de mai, afin de promouvoir le transport actif, la Ville vous invite à participer au concours [Sortez du peloton avec style](#) en décorant votre casque de vélo.

Du 16 au 22 mai, seul ou en famille, défilez dans les rues en portant votre casque décoré pour vous rendre à l'école, pour vous rendre au travail ou pour effectuer vos achats!

Modalités de participation

Les participants doivent envoyer au moins une photo de leur casque décoré par courriel au Service du loisir à loisirs@villemsh.ca avant le 24 mai 2021 à minuit. Les personnes participantes courront la chance de remporter un chèque-cadeau d'une valeur de 30 \$ au Shack Attakk pour une crème glacée en famille.

Le courriel doit inclure :

- le nom et prénom de la personne participante ;
- l'adresse ;
- le numéro de téléphone ;
- l'adresse courriel ;
- un maximum de 1 photo.

Les photos doivent :

- être numérotées et nommées en utilisant le prénom et nom de la personne participante ;
- être en format JPEG haute résolution (minimum 2 Mo) ;
- la taille de l'ensemble des photos ne doit pas dépasser 20 Mo.

Le participant reconnaît avoir tous les droits sur les photos soumises et atteste en être l'auteur et avoir la liberté de publication de son image. Le participant reconnaît également avoir reçu l'autorisation des personnes identifiables figurant sur les photos et est disposé à en fournir la preuve si requise.

Durée du concours

Le concours débute le 16 mai 2021 à 8 h et se termine le 24 mai 2021 à minuit (HE).

Admissibilité

Le concours est ouvert à toutes les citoyennes et les citoyens de Mont-Saint-Hilaire. Les personnes participantes doivent être âgées de 18 ans ou plus. Les membres du conseil

municipal, le personnel municipal ainsi que leur famille immédiate ne sont pas admissibles au concours.

Décorations

Il n'y a pas de thème, chaque participant peut décorer son casque comme il l'entend.

Les décorations ne doivent pas entraver la visibilité et mettre en danger son utilisateur.

Tirage

La personne gagnante (1) sera déterminée par un tirage au sort le 26 mai 2021. La photo et nom de la personne gagnante seront dévoilés sur les réseaux sociaux de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Prix

La personne gagnante remportera un chèque-cadeau d'une valeur de 30 \$ au Shack Attakk pour une crème glacée en famille. Le prix devra être récupéré durant les heures d'ouverture de la réception du loisir au Pavillon Jordi-Bonet.

Le prix n'est pas transférable ni monnayable et doit être accepté tel quel.

Droits d'auteur

Le crédit photo sera mentionné lors des publications de l'image. L'auteur doit accepter d'accorder ses droits de diffusion gratuitement à la Ville pour toutes les photos transmises dans le cadre de sa participation au concours, et ce, pour une durée illimitée.

Toutes les photos envoyées pourraient alimenter la photothèque municipale. Les images de cette banque visuelle serviront à illustrer certaines publications municipales, le site Internet, les comptes officiels de la Ville sur les réseaux sociaux et autres dépliant promotionnels et informatifs.

La personne participante accorde à la Ville de Mont-Saint-Hilaire le droit de diffuser et de reproduire la photo et consent à ce qu'elle soit utilisée sous toutes formes et pour toutes fins y compris publicitaires, promotionnelles et commerciales, et ce, sans compensation à son égard ainsi qu'à celui de toutes les personnes ou propriétaires de lieux qui y apparaissent.